



## **CAPL catégorie B du 02/07/10**

La Direction nous informe qu'une personne du service RH sera affectée aux nouvelles règles de gestion des personnels suite à la fusion (mutations, affectations, promotions ...), ces nouvelles règles seront appliquées à compter de l'automne 2011.

Pour cette CAP, nous avons une arrivée dans le département pour 4 départs connus à la retraite ainsi qu'une mutation vers un autre département.

Mme Ecomard venant du département de l'Eure est affectée la Trésorerie de Beauvoir à compter du 01/09, arrivée véritable courant février 2011.

L'Administration ne souhaite faire aucun mouvement interne pour ne pas déstabiliser encore plus les services. Nous en avons conclu que pour être muté il faut désormais soit être malade ou avoir une charge de famille conséquente ou ne pas être très bon dans son travail...

En conséquence nous ne pouvons qu'attendre les nouvelles règles de gestion fin 2011.